



Saison 2025/2026

Procès-verbal de la Commission Sportive
PV N°1 CS/1

Réunion du : **Mercredi 2 Juillet 2025**

Présidence : **M. DA SILVA Serafin**

Présents : **MM. VADOT Bernard – FAORO Pascal – CHEVANNE Thierry – BELORGEY benoit**

I - SENIORS

- ETHIQUE SPORTIF

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Un (1) point
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = $(150 + (80 : 2)) = 190$ points)



Barème : TOUT AUTRE LICENCIE

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison			

Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine)..

Retrait de point(s) appliqué au classement au 24/06/2025 - Voir Annexe 2 (Sous réserve des procédures en cours) (avec rappel des points du classement du Challenge de l'Esprit Sportif)

DIVISION	CLUBS	12/03	17/04	30/04	7/05	26/05	23/06	24/06	Total
D1	MEURSAULT	104 - 1 Pt		112 -1 Pt					-2
D1	ST REMY		1670 -12 Pts						-12
D2	ASFO			102 -1 Pt		241 -5 pts			-6
D3	GRESILLES FC	132 -2 Pts						215 2pts	-4
D3	DINAMO				433 -12 pts				-12
D3	MERCEUIL							231 -5 pts	-5
D4	ESVO						141 -3 Pts		-3
D4	MONTIGNY/AUBE						145 -3 Pts		-3



SPORTIVE

COUPE 2025-2026

Les tirages au sort du 1er Tour de Coupe de Côte d'Or Ekinsport F-Bachelard se dérouleront
le 16 Juillet à au District,

1 - ACCESSIONS - RETROGRADATIONS 2024/2025

La Commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats Départementaux.

Ces listes sont établies :

- Sous réserve des dossiers en cours en LBFC et en District (statut de l'arbitrage et discipline).
- Sous réserve d'engagement.

D1

12 Equipes

Accessions en R3

AS GENLIS – TILLES FC

Rétrogradation R3 : IS/SELONGEY 3.

Accessions de D2 en D1 : Les deux premiers de chaque poule.

Groupe A : PLOMBIERES – FAUVERNEY 2.

Groupe B : CHEVIGNY ST SAUVEUR 2 – DIJON ULFE.

Sont maintenus : ST APOLLINAIRE 3 – CF TALANT – FCNCS – BEAUNE 2 – LONGVIC 2 – MVF – FCD2 COTES

D2

24 Equipes

Rétrogradation de D1 : 3 derniers

FCMPL – ST REMY – MEURSAULT.

Accessions de D3 en D2 : Le premier de chaque groupe et les 2 meilleurs deuxième.

Groupe A : USCD 3 – MAREY (1^{ER} meilleur 2^{ème} de D3).

Groupe B : ENT AIFC/ESTV.

Groupe C : AUXONNE CS.

Groupe D : DIJON ASPTT 3 – PERRIGNY LES DIJON (2^{ème} meilleur 2^{ème} de D3).

Sont maintenus : SOMBERNEY/GISSEY – EF VILLAGES 2 – VNFC – DAIX – QUETIGNY 3 – TILLES FC 2 – LACANCHE – UCCF 2 – OLYMPIQUE DE CHAIGNAY – CHENOVE – POUILLY EN AUXOIS– USSE – MARSANNAY 2 – SAULON CORCELLES – FONTAINE LES DIJON 3.

Classement des meilleurs deuxième de D3 :

1. MAREY– 54 Pts en 22 matchs = 2,45pts/match.
2. PERRIGNY/DIJON – 49 Pts en 22 matchs = 2,22 pts/match.
3. VINGEANNE – 40 Pts en 19 matchs = 2,10 pts/match.
4. GENLIS – 44 Pts en 22 matchs = 2 pts/match.



Après pointage des équipes engagées au 1^{er} Juillet.

Non engagement de QUETIGNY 3 qui est remplacé par VINGEANNE FC (3^{ème} meilleur deuxième).

D3

48 équipes

Rétrogradations de D2 : 2 par groupe et le plus mauvais 10^{ème}.

Groupe A : MANLAY – ASFO.

Groupe B : FCD2C 2 (plus mauvais 10^{ème}) – ST JEAN 2 – FCAB.

Accessions de D4 en D3 : 2 par groupe et le meilleur 3^{ème}.

Groupe A : ESVO – VITTEAUX.

Groupe B : LONGVIC 3 - EFV 3 – PUMAS FC meilleur 3^{ème}.

Groupe C : CESSEY – VNFC 2.

Groupe D : DIJON MUNICIPAUX – AS BEAUNE 3 - ENT ESTV/AIFC 2 en lieu et place de VINGEANNE qui monte en D2.

Accède en tant que 3^{ème} dans le groupe C : VNFC 2 (en lieu et place de Grésilles 2 qui ne peut monter).

Sont maintenus : AS POUSSOT – JEUNESSE MAHORAISE – USSE 2 – NEC – CHENOVE 2 – ST REMY 2 – MVF 2
CCOF – GENLIS 2 – FCNCS 2 – AS DIJON SUD – ASDDOM – POUILLY/AUXOIS 2 – BLIGNY – PLOMBIERES 2 – NOLAY –
MEURSAULT 2 – REMILLY – SAVIGNY/BEAUNE – CHEVIGNY/ST SAUVEUR 3 – TALANT 2 – LONGCHAMP – FCMPL 2 –
FAUVERNEY 3 – ECHENON – GRESILLE FC – GEVREY 2 – DIJON ULFE 2 – DAIX 2 – CHAMPDOTRE/LONGEAULT – BRAZEY
– DIJON DINAMO – TILCHATEL.

Classement des meilleurs troisième de D4 :

1. PUMAS FC – 43 pts en 18 matchs = 2,38 pts/match.
2. ENT ESTV/AIFC 2 – 32 pts en 16 matchs = 2 pts/match + 42.
3. ST EUPHRONE – 36 pts en 18 matchs = 2 pts/match +21.

D4

Rétrogradations de D3 :

2 descente par groupe.

Groupe A : FC CREPAND – UFCO.

Groupe B : AFRIQUE FD – MERCEUIL.

Groupe C : FCD2C 3 – TILLENAY.

Groupe D : SEURRE – SAULON/CORCELLES 2.

Sont maintenus : Les clubs non promus en D3.



I.2 DATES D'ENGAGEMENT

Saison 2025 – 2026

Date limite d'engagement :

D1 - D2 - D3 : Engagement jusqu'au 11 juillet 2025.

D4 : Equipe 1 des clubs jusqu'au 11 juillet 2025.

D4 : Equipes réserves des clubs jusqu'au 30 Aout 2025

I.3 RETOUR DOSSIERS COMMISSIONS

SROC

La commission prend connaissance des décisions de la SROC concernant

- Les Obligations des Equipes de Jeunes au 18/06 et 30/06/2025+

II- JEUNES

La Commission prend connaissance du PV de la Commission Sportive de la LBFC du 26/06/2025 concernant les candidatures jeunes. Aucun désistement d'équipe Cote d'Orient n'apparaît.

2.1 FORFAIT

Match 53129044 U15 D3 – B ENT USSE 2 – ECHENON du 7/06/2025

Forfait déclaré de **ECHENON**

En conséquence, la CS donne match perdu à **ECHENON** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **ENT USSE 2**

Amende 60€ à **ENT USSE 2**.

2.2 RETOUR DE COMMISSION

DISCIPLINE

Match 53126887 U15 D2 – B DIJON ULFE – FAUVERNEY du 17/05/2025

La commission prend connaissance de la décision de la C° de Discipline du 24/06/2025, la commission donne match perdu par pénalité aux deux équipes 0 – 0 / -1 pt

2.2 TOURNOI

USSE

Dimanche 18/01/2026 -> U9 à U13

Dimanche 1^{er} Février 2026 -> U7 et U11



II- FEMININES

Ouverture d'un championnat 18 FEM – U15 FEM et U13 FEM FUTSAL

Engagement du 1^{er} Juillet 2025 au 9 Septembre via footclubs

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

VADOT Bernard
Secrétaire de Séance

DA SILVA Sérafin
Président